



Commune de SAINT-YVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	11
Votants	13

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-
Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et
A. GAVAIRON qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR, I. DIAS et V. REMONDIN étaient
également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

**OBJET 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER
2018**

Vous avez pu prendre connaissance du compte rendu du Conseil Municipal du 23
Février 2018.

✂ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil
Municipal du 23 Février 2018.

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	11
Votants	13

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et A. GAVAIROU qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR, I. DIAS et V. REMONDIN étaient également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné, des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte de gestion et administratif,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018**

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 10
Votants 12

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et A. GAVAIRON qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR, I. DIAS et V. REMONDIN étaient également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Paul Guéguéniat, conseiller municipal, propose au vote de l'Assemblée, après lecture du budget, le compte administratif du budget 2017, dressés par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

Suite au retrait du Maire au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve, à l'unanimité, la présentation du compte administratif, résumé comme suit :

Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	Recettes réalisées
2 604 475.48€	2 151 098.47€
Excédent (exercice 2017 + reporté) : 609 900.69€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	Recettes réalisées
791 394.43€	587 996.64€
Excédent (exercice 2017 + reporté) : 41 221.60€	

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	11
Votants	13

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-
Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et
A. GAVAIRON qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR, I. DIAS et V. REMONDIN étaient
également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 4 : FIXATION DES TROIS TAXES LOCALES

Le Maire propose le maintien des taux des taxes locales suivantes :

- ✚ Taxe d'habitation : 15.52%
- ✚ Taxe foncière : 20.20%
- ✚ Taxe foncière non bâti : 53.52%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le maintien des taux d'imposition, selon la
répartition suivante :

- ✓ Taxe d'habitation : 15.52%
- ✓ Taxe foncière : 20.20%
- ✓ Taxe foncière non bâti : 53.52%

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	11
Votants	13

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et A. GAVAIROU qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR, I. DIAS et V. REMONDIN étaient également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 5 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté, pour le budget principal, un excédent de fonctionnement de 609 900.69€.

Il est proposé d'affecter 126 900.69€ en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002 et 483 000€ en recettes à la section d'investissement à l'article R1068.

Un solde d'investissement positif de 41 221.60€ sera repris en recettes à la section d'investissement à l'article R001.

Pour les budgets des services Eau et Assainissement 2017, les résultats seront repris sur le budget principal en raison du transfert de la compétence Eau et Assainissement.

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté, pour le **budget Eau**, un excédent d'exploitation de 129 165.15€, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement, à l'article R002 au budget général.

Le solde d'investissement positif, de 72 226.86€ sera repris au budget principal en section d'investissement, à l'article R001.

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté, pour le **budget Assainissement**, un excédent d'exploitation de 32 054.58€, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement, à l'article R002 au budget général.

Le solde d'investissement négatif, de 129 617.79€ sera repris au budget principal en section d'investissement, à l'article D001.

Pour l'ensemble des trois budgets, il est donc constaté un excédent de fonctionnement de 771 120.42€, affecté de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Article R002

- ✓ 126 900.69€ du budget principal
- ✓ 129 165.15€ du budget Eau
- ✓ 32 054.58€ du budget Assainissement

Section d'investissement – Article R1068

- ✓ 483 000€ du budget principal

Le solde d'investissement négatif, de 16 169.33€ est affecté à la section d'investissement, à l'article D001.

Le transfert du budget Eau et Assainissement entraînera un reversement à CCA de :

- ✓ 161 219.73€ à la section de fonctionnement, à l'article 678
- ✓ - 57 390.93€ à la section d'investissement, à l'article R1068.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-
Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et
A. GAVAIRON qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR et I. DIAS étaient également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 6 : BUDGETS PRIMITIFS 2018

Arrivée de V. Rémondin

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget 2018 au Conseil Municipal.

Après avoir discuté, chapitre par chapitre, le budget général en section de
fonctionnement, le hors opération et les opérations en section d'investissement,

Après avoir contresigné les résultats de ses votes au tableau, soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet du Finistère,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête comme suit le budget primitif, chapitre par
chapitre, pour l'exercice 2018 :

Budget Général :

↵ Section de Fonctionnement : 2 641 219.73€

↵ Section d'investissement : 1 440 501.41€

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et A. GAVAIRON qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR et I. DIAS étaient également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 7 : ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CREATION DE L'ISDI

La Commune souhaite acquérir les parcelles référencées B-1115, B-1117 et B-1086, d'une surface globale estimée à 31 578 m², situées à Kerlotu Bihan et appartenant à Mesdames Gwénaëlle Hamon et Sabrina Le Mao en vue de créer une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

Pour information, les parcelles B-1115 et B-1117 seraient destinées à la réception des déchets inertes, la parcelle B-1086 serait proportionnellement reboisée, en compensation du défrichement des autres parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↪ Valide l'acquisition des parcelles B-1115, B-1117 et B-1086 au prix de 0.35€/m²
- ↪ Autorise le Maire à signer l'acte de vente et les documents afférents

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018**

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 12
Votants 14

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et A. GAVAIRON qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR et I. DIAS étaient également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 8 TARIFS 2018 DES CAMPS D'ETE DE L'ESPACE JEUNES

Chaque année, l'Espace Jeunes organise des camps et des sorties pour les jeunes saint-yviens, âgés de 11 à 17 ans.

Priorité sera donnée aux jeunes de la commune, les enfants des communes extérieures pouvant être ultérieurement accueillis dans la limite des places restantes disponibles.

Sont proposées pour 2018 les activités suivantes (groupe de 8 jeunes maximum, nés à partir de 2007) :

Séjours	Participation familles	Participation Commune	Coût de revient global
Raid intercommunal – 09 au 13 Juillet 8 jeunes	70€	221.09€	373.34€

Camp Aventure – 23 au 27 Juillet Indian Forest et O'Gliss Park 8 jeunes	Q<450 : 70€ 451<Q<800 : 100€ 801<Q1200 : 120€ Q>1200 : 140€ Extérieur : 160€	225.87€	426.12€-
---	--	----------------	-----------------

La Commission des Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse a émis un avis favorable à l'organisation des camps et la participation par enfant proposée.

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation des camps et la participation par enfant proposée.

Certifié exécutoire le :
 Reçu en Préfecture le :
 Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
 Le Maire,
 Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018**

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 12
Votants 14

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-
Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et
A. GAVAIRON qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR et I. DIAS étaient également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 9 TARIFS 2018 DES CAMPS D'ETE DE L'ALSH

Chaque année, l'ALSH organise des camps et des sorties pour les jeunes saint-yviens,
âgés de 5 à 11 ans.

Priorité sera donnée aux jeunes de la commune, les enfants des communes
extérieures pouvant être ultérieurement accueillis dans la limite des places restantes
disponibles.

Sont proposées pour 2018 les activités suivantes (groupe de 8, 12, 14 ou 16 enfants
maximum, nés à partir de 2012) :

Séjours	Participation familles	Participation Commune	Coût de revient global
Camp Bord de mer – 10 au 13 Juillet Fouesnant 12 enfants (8-11 ans)	Q<450 : 60€ 451<Q<800 : 80€ 801<Q1200 : 110€ Q>1200 : 140€ Extérieur : 150€	199.28€	328.42€

Camp Equitation – 16 au 20 Juillet 8 enfants (6-7 ans) : 2 jours	Q<450 : 10€ 451<Q<800 : 20€ 801<Q1200 : 30€ Q>1200 : 40€ Extérieur : 50€	40.87€	86.25€
Camp Equitation – 16 au 20 Juillet 8 enfants (8-11 ans) : 5 jours	Q<450 : 50€ 451<Q<800 : 70€ 801<Q1200 : 90€ Q>1200 : 120€ Extérieur : 130€	183.25€	309.25€
Camp Indian Forest / Puy du Fou – 23 au 27 Juillet 14 enfants (10-11 ans)	Q<450 : 80€ 451<Q<800 : 110€ 801<Q1200 : 130€ Q>1200 : 160€ Extérieur : 170€	233.78€	419.07€
Camp Indien – 30 Juillet au 02 Août 12 enfants de (7-11 ans)	Q<450 : 60€ 451<Q<800 : 70€ 801<Q1200 : 90€ Q>1200 : 110€ Extérieur : 120€	164.60€	285.43€
Camp Cirque – 06 Août au 10 Août 14 enfants (6-9 ans)	Q<450 : 50€ 451<Q<800 : 60€ 801<Q1200 : 80€ Q>1200 : 100€ Extérieur : 110 €	97.14€	199.93€

La Commission des Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse a émis un avis favorable à l'organisation d'un camp et la participation par enfant proposée.

✚ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation des camps et la participation par enfant proposée.

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et A. GAVAIRON qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR et I. DIAS étaient également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 10 VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) évalue les charges transférées (dépenses et recettes) lors des transferts de compétences des communes membres vers Concarneau Cornouaille Agglomération.

Lors de sa réunion du 06 Décembre 2017, la CLECT a évalué les charges de deux compétences :

- ✓ L'atelier-relais de Tourc'h
- ✓ Le financement et la promotion des Offices de Tourisme

La réglementation relative à l'évaluation des charges fixe deux méthodes de droit commun : l'une est basée sur l'examen des dépenses et des recettes des trois derniers exercices réalisés (3 derniers comptes administratifs), l'autre, sur le dernier budget (budget primitif).

Toutefois, la CLECT peut également fixer librement sa méthode d'évaluation.

Le présent rapport de la CLECT a été établi selon la méthode de droit commun (3 derniers comptes administratifs). Il ressort du choix de calcul les impacts suivants sur l'attribution de compensation versée par CCA à ses communes membres :

	Atelier-relais	OTSI	Total baisse AC
Concarneau		165 437€	165 437€
Elliant		8 858€	8 858€
Melgven		8 938€	8 938€
Névez		161 201€	161 201€
Pont-Aven		102 348€	102 348€
Rosporden		27 416€	27 416€
Saint-Yvi		7 874€	7 874€
Tourc'h	- 8 467€	2 572€	- 5 895€
Trégunc		109 953€	109 953€
TOTAL	- 8 467€	594 597€	586 130€

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- ✚ Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la décision

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-
Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et
A. GAVAIROU qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR et I. DIAS étaient également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 11 : CREANCES ETEINTES

Monsieur le Comptable du Trésor Public a fait part à la commune d'un état des
créances éteintes, c'est-à-dire des titres de recette dont il ne pourra jamais procéder
au recouvrement.

Il demande au Conseil Municipal, l'admission en non-valeur de ces titres pour un
montant de :

- 807.35€ pour le budget principal (surendettement – effacement de la dette)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la prise en compte de ces états pour la
somme globale de 807.35€, pour le montant du budget concerné, au titre des
créances éteintes pour l'exercice 2018.

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS



Commune de SAINT-YVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2018

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANCOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Mars 2018.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de P. CELTON et A. GAVAIRON qui ont donné procuration à M. JAOUEN et G. PAGNARD.

D. JAFFRES, V. LAUTRIDOU, L. TYMEN, L. LE NAOUR et I. DIAS étaient également absents.

A. ANDRE a été nommée secrétaire.

OBJET 12 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout de ce point à l'ordre du jour

La circulaire du 7 Mars 2018 précise les modalités de mise en œuvre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2018.

L'enveloppe globale bénéficie de 615M€, dont 38.3M€ pour la Région Bretagne et 10.12M€ pour le département du Finistère.

Les demandes seront instruites par le Préfet et devront être déposées avant le 20 Avril. Selon les règles édictées, la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par la commune ou par l'EPCI et s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- ✓ Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies durables
- ✓ Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- ✓ Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de la construction de logements
- ✓ Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- ✓ Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires
- ✓ Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

La commune de Saint-Yvi, au regard des investissements prévus au budget principal de 2018, souhaite inscrire les projets de changements des huisseries pour la mairie et la salle de motricité de l'école maternelle au titre de la DSIL 2018 (thématiques de la rénovation thermique et de la rénovation d'un bâtiment scolaire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Valide la proposition du Maire
- ✚ Approuve le plan de financement du projet
- ✚ Sollicite l'attribution de subvention dans le cadre de la DSIL 2018 auprès des services de la Préfecture du Finistère

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Jacques FRANCOIS